

BUREAU EXÉCUTIF
VENDREDI 17 JANVIER 2020
10 H 00 - 18 H 00

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard
Absent(s) excusé(s)	

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1 Décisions à prendre :	2
1.1 Représentations fédérales sur les épreuves nationales	2
1.2 Représentation sur les AG de ligues régionales	2
1.3 Accompagnement LR Pays de la Loire / Pass'compétition LA BAULE	2
1.4 Demandes de dérogation au cahier des charges des épreuves nationales	3
1.4.1 Les Herbiers / Coupe de France des Clubs	3
1.4.2 Noyon / Championnat de France de Duathlon	3
1.5 Modification des statuts fédéraux	3
1.6 Modification des statuts types des ligues	4
1.7 Modification du règlement intérieur	4
1.8 Modification du Règlement financier	4
1.9 Modification du texte régissant le fonctionnement et missions des commissions nationales	4
1.10 Modification du Règlement Intérieur de l'Arbitrage	5
1.11 Mallette EFT - Fédération turque de triathlon	5
1.12 ETU : demande de gratuité du pass compétition pour les fédérations affiliées à l'ETU	5
1.13 Convention FFTRI / FFC	5
1.14 Surclassement	5
2 Sujet de fond présentation	6
2.1 Compte rendu audit comptable	6
3 Point d'information / questions diverses	6
3.1 Ligue Martinique : démission du Président	6
3.2 Ligue Nouvelle Calédonie : réélection de M. Eric MEUNIER	6
3.3 Convention FFTRI / association de gestion des pôles France et Espoirs	6

3.4 Siège fédéral : fermetures 2020 / 31 mai 2021	7
3.5 Informations RH	7
3.6 Point Communication et Marketing	7
3.6.1 Marketing	7
3.6.2 Budget 2020	7
3.6.3 Production TV	7
3.6.4 Informations diverses	7
3.7 Calendrier championnat de France des Raids 2020-2021	8
3.8 Jeux des masters 2020	8
3.9 Gestion des subventions de l'Agence Nationale du Sport	8
3.10 Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports	9
3.11 Agenda du président	9

1 Décisions à prendre :

1.1 Représentations fédérales sur les épreuves nationales

Le Président Philippe LESCURE fait savoir qu'il arbitrera la représentation fédérale sur les épreuves nationales.

1.2 Représentation sur les AG de ligues régionales

Le Président Philippe LESCURE fait savoir, pour cette année électorale, que la représentation aux Assemblées Générales des Ligues Régionales sera effectuée par :

- le Président fédéral
- le Directeur Général
- le Directeur Technique National
- le Directeur Administratif et Financier

1.3 Accompagnement LR Pays de la Loire / Pass'compétition LA BAULE

Monsieur Luc BOURON, Président de la Ligue des Pays de la Loire, a adressé un email au BE pour :

- faire savoir que la ligue accompagne financièrement l'organisateur de l'épreuve de LA BAULE depuis plusieurs années (plafonnement de la somme facturée par la ligue au titre des droits par concurrents et des pass compétition, versement d'un avoir de 6500€ en 2019)
- demander au BE d'établir un avoir de 6500€ à l'attention de l'organisateur de l'épreuve de LA BAULE

Le BE décide de ne pas répondre favorablement à la demande de Monsieur Luc BOURON, Président de la Ligue des Pays de la Loire, d'une part parce qu'il n'est pas possible de plafonner les montants dus au titre des pass compétition, ces derniers étant réglés par les concurrents, à l'organisateur, sur la base des coûts votés en Assemblée Générale, et d'autre part parce que la F.F.TRI. a validé une convention particulière de partenariat sur l'épreuve de Grand Prix organisée à LA BAULE.

1.4 Demandes de dérogation au cahier des charges des épreuves nationales

1.4.1 Les Herbiers / Coupe de France des Clubs

L'organisateur de la Coupe de France des Clubs a sollicité, via une saisine électronique :

- une révision des coûts fédéraux au regard de la récente évolution de la réglementation des épreuves nationales visant à ne plus rendre obligatoire la participation des clubs des D1 et de D2 à la Coupe de France des Clubs
- la possibilité d'appliquer un tarif de 150€ par équipe au lieu des 120€ prévus dans le cahier des charges

Pour ce qui concerne la demande de révision des coûts fédéraux, le Bureau Exécutif a décidé de réétudier cette demande une fois le nombre d'équipes engagées connu. Le Bureau Exécutif remercie l'organisateur de lui communiquer cette information en temps venu et de réitérer sa demande après la tenue de l'épreuve au regard du nombre d'équipes inscrites.

Pour ce qui concerne le tarif applicable par équipe, le BE décide de ne pas déroger aux dispositions prévues par le cahier des charges en vigueur au moment du dépôt de candidature, à savoir 120 € par équipe maximum.

1.4.2 Noyon / Championnat de France de Duathlon

L'organisateur du Championnat de France des de Duathlon (NOYON) a sollicité, via une saisine électronique, la possibilité d'appliquer un tarif de 28€ par inscription contre 25€ prévus dans le cahier des charges dans la mesure où sa candidature a été validée largement avant la publication du cahier des charges et qu'il a bâti son budget prévisionnel sur la base d'un tarif de 28€ par inscription.

Compte tenu de ces explications, le BE décide de valider la mise en place d'un tarif de 28€ par inscription.

1.5 Modification des statuts fédéraux

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, liste les modifications statutaires découlant d'évolution de textes réglementaires et/ou des différentes décisions prises ou suggestions depuis l'AG d'avril 2019 :

- Suppression de la compétence de la fédération en matière disciplinaire particulière à la lutte contre le dopage.
 - Point 1.4.3.
 - Point 2.3.1.1.3.
 - Point 2.4.1
 - Point 5.6
 - Annexes : Table d'autorité
- 1.3.3. : En l'absence de statuts des ligues conformes aux statuts types, le CA ou le BE pourra prendre les mesures prévues au 1.3.4.
- 2.3.1.2.6 : Elargissement de la notion d'inéligibilité sur proposition du Comité d'éthique (ne peuvent être élues les personnes qui sont inéligibles à un quelconque mandat électif)
- 2.3.1.3.5 : rectification du renvoi vers le règlement intérieur

Les membres du BE valident ces propositions de modification statutaires qui seront soumises au CA, à l'AG pour adoption, ainsi qu'au ministère des sports pour validation.

1.6 Modification des statuts types des ligues

Les propositions de modification des statuts types des Ligues Régionales sont les suivantes :

- Point 2.1.2.2. : mise en conformité avec le point 2.1.1.8 des statuts de la fédération. L'Assemblée Générale de la Ligue Régionale doit se réunir au moins 3 semaines avant l'AG fédérale.
- Point 2.2.3 : Correction de renvoi
- Point 2.3.1.2.5 : Elargissement de la notion d'inéligibilité sur proposition du Comité d'éthique (ne peuvent être élues les personnes qui sont inéligibles à un quelconque mandat électif)

Les membres du BE valident ces propositions de modification des statuts des ligues qui seront soumises au CA pour adoption.

1.7 Modification du règlement intérieur

Les propositions de modifications du règlement intérieur sont les suivantes :

- Ajout de la mention RGPD.
- Intégration de la Charte de l'élu validée par le bureau exécutif du 17 décembre 2019

Les membres du BE valident ces propositions de modification du règlement intérieur qui seront soumises au CA, à l'AG pour adoption.

1.8 Modification du Règlement financier

Le BE remercie la Commission Nationale Financière de bien vouloir proposer l'intégration d'un chapitre relatif à la mise en concurrence (procédure, seuils...).

1.9 Modification du texte régissant le fonctionnement et missions des commissions nationales

La Réglementation Sportive validée par le Conseil d'Administration confiant l'étude des demandes de dérogation aux ligues régionales en première instance, le règlement régissant le fonctionnement et missions des commissions nationales est modifié de la manière suivante :

5.2. Commission Nationale de la Réglementation Sportive

- Elaborer la Réglementation Sportive (hors Règlement Intérieur des Épreuves Nationales) et la soumettre pour avis et approbation à l'instance compétente
- Toute demande de modification relative à la Réglementation Sportive doit être nominative, argumentée et soumise avant le Conseil d'Administration de juin de l'année en cours.
- S'assurer de la cohérence des textes en accord avec les demandes du prescripteur.
- Étudier les demandes d'appel suite à une demande de dérogation à la Réglementation Sportive (hors Réglementation des Epreuves Nationales) qui a été refusée par la Ligue Régionale de référence pour la saison en cours.
- Étudier les demandes d'application de la Réglementation ITU en lieu et place de la Réglementation Sportive Française sur une épreuve agréée par la F.F.TRI. mais non labellisée par l'ITU ou l'ETU, et les valider éventuellement
- Étudier les demandes de dérogations motivées à la Réglementation ITU pour la saison en cours, et les valider éventuellement.

La modification du règlement régissant le fonctionnement et missions des commissions nationales est validée à l'unanimité par le BE.

1.10 Modification du Règlement Intérieur de l'Arbitrage

Le projet de modification du Règlement Intérieur de l'Arbitrage n'est pas encore finalisé et sera examiné ultérieurement.

1.11 Mallette EFT - Fédération turque de triathlon

La fédération turque a contacté la F.F.TRI. afin de pouvoir utiliser la mallette EFT.

La F.F.TRI. avait déjà fait une proposition à l'ITU quant à l'utilisation des droits de la mallette EFT. Nous n'avons à ce jour pas de réponse officielle de l'ITU. Ce point sera remis à l'ordre du jour après retour de la décision de l'ITU.

1.12 ETU : demande de gratuité du pass compétition pour les fédérations affiliées à l'ETU

L'ETU sollicite la gratuité du pass compétition pour les fédérations affiliées à l'ETU. La F.F.TRI. étudiera cette demande dès lors que l'ETU aura mis en place un système permettant d'éviter que les personnes résidant en France se licencient dans un autre pays.

Un groupe de travail sera mise en place par l'ITU, Pierre BIGOT sera le représentant Français dans ce groupe de travail.

1.13 Convention FFTRI / FFC

Pour mémoire, la FFC et la FFTRI ont signé en 2019 une convention permettant :

- aux femmes licenciées de la FFTRI d'accéder accès aux compétitions et manifestations sportives sur Route, organisées par la F.F.C. à l'exception des championnats et des Coupes de France.
- aux femmes licenciées de la FFC de bénéficier d'une licence individuelle FFTRI gratuite pour prendre part aux épreuves organisées par la F.F.TRI, à l'exception des championnats et des coupes de France.

La FFC sollicite le renouvellement de cette convention et propose un élargissement aux féminines du cyclo-cross et du VTT.

Les membres du BE valident cette proposition à l'unanimité.

Afin de faciliter la venue des licenciées FFC sur nos épreuves, une réflexion sera engagée pour voir s'il est possible de leur proposer une licence FFTRI gratuite au sein d'un club au lieu d'une licence individuelle.

1.14 Surclassement

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, propose au BE de mettre à jour les règles de surclassement :

- surclassement pour les triathlon et duathlon uniquement
- limitation du nombre de course distance M pour les Cadets 2eme année → 1 seul M (3 actuellement)
- pas de de surclassement pour les cadets 1ere année pour les courses distance M

- obligation d'être dans le TOP 15 du championnat de France ou 170 points au class tri (contre TOP 10 et 160 points actuellement)

Les membres du BE valident ces modifications à l'unanimité et demande au DTN de bien vouloir partager ces points avec M. Loic MENTRE, chargé de mission Jeunes, avant de diffuser cette mise à jour.

2 Sujet de fond présentation

2.1 Compte rendu audit comptable

Le ministère des sports a initié en 2017 une campagne d'audits flash auprès des fédérations sportives bénéficiant d'une convention d'objectifs. Au titre de la campagne d'audits flash 2019, 40 fédérations sportives, dont la F.F.TRI., ont été identifiées pour faire l'objet d'une première vague de contrôle et d'accompagnement.

Suite à cet audit, un rapport a été remis au ministère. Ce dernier a mis en exergue un certain nombre de points forts comme l'intégrité et la sécurité des données des systèmes d'information, mais il a également fait apparaître plusieurs axes d'amélioration s'articulant autour de :

- l'évaluation de l'environnement de contrôle interne
 - formaliser les procédures
 - mettre à jour le règlement financier
 - mettre en place un système de double signature en fonction des seuils pour les engagements
 - mettre en place un système de contrôle des RIB
- l'évaluation des processus comptables et financiers
 - adapter le suivi budgétaire aux actions soutenues par le ministère et par l'Agence Nationale du Sport
 - indiquer l'ensemble des subventions perçues dans le suivi budgétaire
 - construire un budget sur une base trimestrielle pour un meilleur suivi de fin d'année
- la capacité des systèmes d'information en vue de permettre les restitutions attendues
 - mise à jour mensuelle des fichiers de suivi budgétaire
 - généraliser l'usage de bons de commande pour un suivi optimisé en amont de la réception de la facture

La F.F.TRI. travaille à la mise en place des améliorations préconisées.

L'objectif est de lancer le plan d'action au 1er trimestre 2020. (Guillaume Fritsch va coordonner cette action)

3 Point d'information / questions diverses

3.1 Ligue Martinique : démission du Président

Le BE est informé de la démission du Président de la ligue Martinique, Max JONCART.

3.2 Ligue Nouvelle Calédonie : réélection de M. Eric MEUNIER

Le BE est informé de la réélection du Président de la ligue Nouvelle Calédonie, Eric MEUNIER.

3.3 Convention FFTRI / association de gestion des pôles France et Espoirs

Pour mémoire, le BE du 31 août 2018 avait validé le principe d'une mise en place d'une association de gestion pour chaque pôle, et ce afin de permettre le déblocage de subventions spécifiques et locales pour chaque pôle. Le BE du 14 juin 2019 avait été informé de la création de deux associations de gestion, l'une en charge de la gestion des pôles Espoirs et France de Boulouris, l'autre en charge de la gestion des pôles Espoirs et France de Montpellier.

Afin de pouvoir faire fonctionner ces deux associations en 2020, le BE est informé de la mise en place d'une convention entre la F.F.TRI. et chaque association. Cette convention précise le montant versé par la F.F.TRI. pour faire fonctionner les pôles.

3.4 Siège fédéral : fermetures 2020 / 31 mai 2021

Le BE est informé des dates de fermeture du siège fédéral :

- le vendredi 22 mai 2020 (ascension)
- le lundi 13 juillet 2020 (fête nationale)
- le jeudi 24 décembre 2020 (semaine de Noël)
- du lundi 28 déc. au jeudi 31 déc. 2020
- le vendredi 14 mai 2021 (ascension)

3.5 Informations RH

Le BE est informé de l'embauche de Safa BENNA en CDD jusqu'au 29 janvier 2021. Elle partagera son temps entre des missions dédiées au secrétariat fédéral et à la vie sportive

3.6 Point Communication et Marketing

3.6.1 Marketing

Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge de la Communication et du Marketing, présente la liste de prospection marketing (secteurs assurance et mutuelle, automobile, ingénierie-technologie, horlogerie, nutrition & boissons, bancaire et équipementier) et la répartition opérée entre les trois agences mandatées (AGENCE SEVEN, YSERN & ASSOCIES, THELMNS).

Pour 2020, un appel à candidatures "équipementier" 2021-2024 a été lancé :

- diffusion de la consultation fin novembre 2019
- date limite de réception des offres : 31 mars 2020
- 3 lots commercialisés : équipes de France, vie sportive, vie fédérale

3.6.2 Budget 2020

Concernant le budget prévisionnel, Jacky BAUDRAND sollicite une rallonge budgétaire de 26220€ pour couvrir les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques (C.P annonce JO /Rédaction dossier de presse, couvertures JO / JP, objets publicitaires, impression dossier de presse, déplacements et hébergement JO / JP, honoraires journalistes et photographes...).

Aucune réponse n'est donnée en séance à cette demande de budget supplémentaire.

3.6.3 Production TV

Jacky BAUDRAND présente le budget requis pour assurer la production TV des Grands Prix 2020 (teaser de la saison, prêt à diffuser CHÂTEAUROUX, prêt à diffuser DUNKERQUE, prêt à diffuser MURET, prêt à diffuser QUIBERON, direct LA BAULE) : 77 777€ HT.

Jacky BAUDRAND précise qu'il attend le retour de la chaîne L'EQUIPE pour savoir si la production TV proposée par l'organisateur de LA BAULE est conforme aux standards attendus.

Un courrier sera adressé aux organisateurs pour leur indiquer s'il y aura un "direct TV" sur leur épreuve ou un "prêt à diffuser" (PAD).

3.6.4 Informations diverses

Jacky BAUDRAND a assisté à la présentation de la dématérialisation de la mallette EFT. Il remercie les cadres techniques pour l'invitation et le travail effectué.

Jacky BAUDRAND précise que le PREZI souhaité pour l'Assemblée Générale est en cours de construction.

Jacky BAUDRAND demande l'accord du BE pour la création d'un logo valorisant l'appartenance à la fédération. Le BE donne son accord pour la mise en place de ce nouveau logo.

3.7 Calendrier championnat de France des Raids 2020-2021

• Manches qualificatives 2020-2021

RAIDS	DATES	LIGUES
ORIENT ARVE (74)	5 septembre 2020	Auvergne Rhône Alpes
ORIENTOISE (60)	5 et 6 septembre 2020	Hauts de France
PSNO RAID (47)	12 septembre 2020	Nouvelle Aquitaine
ARDE'RAID (07,69)	11 avril 2021	Auvergne Rhône Alpes
L'OSCA'RAID (12)	24 avril 2021	Occitanie
RAID EDHEC (06)	29 mai au 2 juin 2021	Provence Alpes Côte d'Azur
AVENTURE ABSOLU (65)	12 et 13 juin 2021	Occitanie
RAID DES 2 RIVIERES (22)	juin 2021	Bretagne
VENDEE RAID O SCORE (85)	3 et 4 juillet 2021	Pays de la Loire
RAID VAL DE DRONNE (24)	18 juillet 2021	Nouvelle Aquitaine

• Championnat de France 2021

RAIDS	DATES	LIGUES
RAID NATURE 46 (46)	12-13 ou 19-20 OCTOBRE 2021	Occitanie

3.8 Jeux des masters 2020

Du 1er au 4 octobre 2020, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et Vichy Communauté organiseront les premiers Jeux des Masters. Une compétition multisports destinée aux amateurs de plus de 35 ans, licenciés d'une fédération affiliée au CNOSF. Ouverte à tous les niveaux d'aptitude, elle offrira la possibilité aux participants de prendre part à plusieurs disciplines consécutivement, parmi lesquelles la course à pied, la natation, le cyclisme, le tir à l'arc ou encore la pétanque. Une expérience unique à vivre sur quatre jours, imaginée et conçue pour promouvoir la pratique du sport à tous les âges de la vie.

(cf <https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/8098-jeux-des-masters-2020.html>)

3.9 Gestion des subventions de l'Agence Nationale du Sport

Ce sujet sera discuté lors du BE du 28 janvier prochain.

3.10 Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports

Le Président LESCURE fait savoir qu'Anne-Charlotte DUPONT, Vice-présidente en charge du Sport Santé & du Médical, sera très prochainement décorée de la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports et lui adresse toutes ses félicitations.

3.11 Agenda du président

Le 23 janvier, le président LESCURE assistera aux vœux de Mme la Ministre des Sports, aux vœux du Président du CNOSF et aux vœux de la Présidente du CPSF.

Le 23 janvier, le président LESCURE aura également une réunion de travail avec Dominique FRIZZA au sujet de Paris 2024.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général